



SNUipp-FSU

# Actualités

N° 183 - septembre 2020

Bulletin départemental du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Directeur de la publication : Emmanuel Cabiran Prix du N°: 1 € C.P.A.P. n° 0325 S 07224 I.S.S.N. 1241 - 5774



## NOUS NE SOMMES PAS DE LA CHAIRE À COVID

#RENTREE2020 #SNUIPP-FSU91

### *Une rentrée pas comme les autres !*

**L**a crise sanitaire a mis l'école entre parenthèses de mars à juin, mais également déstabilisée la rentrée de septembre. La circulaire de rentrée sortie après les départs en vacances, est conforme aux années précédentes et nie la réalité de la situation.

#### *Moins de préparation et des ruptures marquées*

En maternelle, la primo-rentrée des PS promet d'être plus difficile, alors que les entretiens avec des familles découvrant l'école, les visites de locaux, le partenariat avec les crèches n'ont pu se dérouler comme prévu. Les discontinuités GS/CP et CM2/6e seront plus marquées, sans temps suffisant pour le travail de liaison. Dans ces conditions, les élèves des classes populaires privés d'école risquent de pâtir davantage encore de l'interruption prolongée de la relation pédagogique.

#### *Une dotation en poste insuffisantes*

Les mesures Blanquer de non-fermeture dans le secteur rural (commune de – de 5000 habitants) lorsque le/la maire y était opposé et d'équilibre ouvertures et les fermetures de classes en milieu urbain ont été mises en œuvre à moyens quasi-constants. La dotation en postes de l'Essonne étant largement insuffisante, la prise en compte des élèves des classes ULIS dans les effectifs et la généralisation des GS à 24 dans l'ensemble des écoles du département n'ont pu être mises en place à cette rentrée

#### *Quelles priorités pédagogiques ?*

Alors que la circulaire du « Plan de continuité pédagogique » est sortie le 17 juillet, on peut s'interroger sur sa mise en œuvre concrète dans les écoles. En cas de circulation active du

*retrouvez la suite de l'article en page 2*

S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E

- P.2 :** Une maladie inégalitaire : un « virus de classe ».  
École primaire : des moyens pour réussir !
- P.3 :** Direction d'école : il y a urgence !  
L'éducation numérique ne doit pas être un marché !
- P.4 :** Gestion des personnels : l'équité et la transparence mises à mal
- P.5 :** Les AESH toujours en attente d'un statut.  
L'école a plus que jamais besoin des RASED !
- P.6 :** Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé : où en est-on ?  
Formation continue : après le plan maths, le plan français.
- P.7 :** Le bureau 2020-2021 du SNUipp-FSU 91.
- P.8 :** Bulletin d'adhésion



Téléphone : 01.60.77.97.70

Site : <http://91.snuipp.fr>

Maison des syndicats  
12 Place des Terrasses  
91034 EVRY Cedex

Mail : [snu91@snuipp.fr](mailto:snu91@snuipp.fr)

Facebook : [@SNUippFSU91](https://www.facebook.com/SNUippFSU91)

Ce bulletin est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU.  
Conformément à la loi du 6.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations  
vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 91.

virus, les équipes devront avoir le temps de se préparer aux différentes hypothèses.

Or le ministère continue sa politique hors sol et envisage une rentrée « ordinaire » avec seulement un jour de pré-rentrée. Le SNUipp-FSU a demandé en CTM et en CHSCTM à décaler de deux jours la rentrée des élèves pour permettre aux équipes de se préparer aux différents scénarii.

**La circulaire de rentrée reste conforme à la politique de ce ministère : évaluations standardisées, individualisation à tout crin, priorité aux fondamentaux, pressions sur les pratiques à travers le « plan français ». Or, pour réduire les inégalités scolaires renforcées par le confinement, les priorités devraient être ailleurs : patiente remise en confiance des élèves, restauration des collectifs apprenants, aménagement des programmes au sein des cycles, mais aussi des moyens consolidés et du temps pour des équipes pédagogiques à la professionnalité respectée et valorisée.**

## Une maladie inégalitaire : un « virus de classe »

**S**i elle a concerné l'ensemble de la population, la crise sanitaire ne nous a pas affecté·es de manière identique.

Celles et ceux qui se sont retiré·es dans leur résidence secondaire ou qui ont pu profiter d'un espace vital suffisant, voire d'un jardin ont traversé l'épreuve du confinement plus facilement que les populations en situation de pauvreté.

Quand une famille avec plusieurs enfants vit dans un logement exigu voire insalubre, ou à l'hôtel (4 millions de mal logé·es en France en 2020), le quotidien peut vite se transformer en enfer.

Ainsi, les violences intra-familiales ont considérablement augmenté pendant cette période.

En outre, les populations vulnérables, plus souvent atteintes de pathologies liées à la pauvreté (maladies cardio-vasculaires, diabète, obésité), ont été plus exposées aux formes extrêmes de la Covid-19. Le taux de surmortalité de la Seine-Saint-Denis (130% en mars et avril), le département le plus pauvre de métropole, en est la triste illustration.

**La crise sanitaire a mis en lumière les inégalités sociales, sanitaires, éducatives, alimentaires, numériques dans les quartiers populaires.**

Des familles entières ont souffert de la faim, privées d'aide alimentaire, les cantines étant fermées. L'accès aux soins et aux aides sociales s'est trouvé encore plus compliqué qu'à l'accoutumée par la fermeture des bureaux. Les salarié·es les plus précaires sont aussi celles et ceux qui ont été surexposé·es au virus puisqu'ils et elles ont continué à travailler (sans protection au mois de mars) : caissières, livreurs, agent·es d'entretien, aides-soignant·es, chauffeurs de bus, éboueurs...

Ce sont les plus vulnérables d'entre nous et pourtant les plus essentiel·les qui ont payé le plus lourd tribut au virus.

Pour le SNUipp-FSU, c'est insupportable.

**Le « jour d'après » ne doit pas être un retour à l'anormal mais l'opportunité de construire une société juste.**



## Ecole primaire : des moyens pour réussir !

**L**a crise sanitaire aura bousculé jusqu'aux opérations de carte scolaire, avec des décisions qui ne seront entérinées qu'en septembre. Cela n'est pas sans conséquences pour les collègues, notamment celles et ceux qui connaîtront leur affectation la veille de la rentrée, comme pour les écoles qui auront à s'organiser sans savoir où seront ventilés les derniers moyens mis en réserve par les DASEN.

L'annonce d'un possible octroi de décharge de direction aux petites écoles sans moyens identifiés va encore contraindre les choix restant à faire et hypothéquer les potentielles ouvertures de classes repoussées à la rentrée. Même si le ministère a déjà fait le coup de mesures décidées dans le courant de l'été sans moyens pour les financer, comme les premiers dédoublements dans l'éducation prioritaire, celles-ci ont pour conséquence d'accentuer des situations déjà très tendues localement, notamment pour les moyens de remplacement.



Pourtant, à l'heure où la crise a fait toute la lumière sur la réalité de certains services publics dont le fonctionnement a été fragilisé par des coupes budgétaires et des suppressions de postes, l'École doit aussi être réinterrogée au regard des objectifs qui lui sont assignés. Il faut dépasser le seul constat qu'elle ne réussit pas à réduire les inégalités scolaires et à faire réussir tous les élèves. L'École a besoin d'un tout autre niveau d'engagement !

**Le SNUipp-FSU chiffre à 90 000 le nombre de postes qu'il faut créer dans le premier degré pour abaisser les effectifs des classes pour de meilleures conditions d'apprentissage et abonder les postes nécessaires au bon fonctionnement des écoles comme les « Plus de maîtres que de classes », les RASED, le remplacement, la formation...**

**C'est le projet ambitieux sur lequel doit reposer l'école « du jour d'après ».**

## *Direction d'école : il y a urgence !*

**F**in juin, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture la proposition de loi LREM après l'avoir vidée d'une partie de son contenu, mais pas de ses objectifs. Alors que le processus législatif est toujours en cours, qu'aucune mesure n'a été annoncée suite à la consultation des directrices et directeurs d'école cet hiver, le ministre tente de reprendre le sujet en main. **Il y a urgence car la crise sanitaire a encore aggravé des conditions de travail déjà bien dégradées.**



Mi-juillet, le ministre a reçu les organisations syndicales et a annoncé des mesures pour la rentrée 2020 : deux jours annuels de formation, liberté d'organisation des 90 heures de concertation et d'APC pour l'ensemble de l'école, calendrier des enquêtes donné pour l'année, modernisation des outils numériques, lancement d'un observatoire de l'allègement des tâches. Une indemnité exceptionnelle sera accordée aux (seul.es) directeurs et directrices pour reconnaître leur engagement dans la crise du Covid-19. Des réflexions étaient encore en cours sur la possibilité d'octroyer à cette rentrée des décharges ponctuelles aux petites écoles. Par ailleurs, un nouvel agenda social s'ouvrira dès cette rentrée concernant les décharges octroyées aux directions d'école, la revalorisation des directeurs et directrices et la délégation de compétences prévue dans la proposition de loi Rilhac.

Si l'augmentation des décharges est à l'étude, avec de nouvelles règles d'attribution intégrant les spécificités des écoles, **le SNUipp-FSU a rappelé l'exigence que toutes les écoles quelle que soit leur taille, bénéficient a minima d'une journée hebdomadaire.**

Concernant l'aide au fonctionnement des écoles, la seule réponse du ministère est le recours aux volontaires en service civique et à des apprentis post-bac. Ces mesures sont clairement inadaptées. Si le ministre est contraint de rouvrir des discussions, le SNUipp-FSU n'acceptera pas qu'une fois de plus, elles ne débouchent sur aucune véritable amélioration.

## *L'éducation numérique ne doit pas être un marché !*

**L**a fermeture des écoles au printemps a conduit chacun·e d'entre nous à inventer dans l'urgence la continuité scolaire à distance. Très vite nous avons constaté ses effets négatifs sur les inégalités scolaires, accentuant encore ségrégation et exclusion.

Pour autant, ordinateurs et outils numériques, parce qu'ils sont devenus incontournables dans la société d'aujourd'hui, ont toute leur place à l'école. A condition d'interroger leur rôle

dans la pédagogie et de refuser la pensée magique qui les instituerait en solution miracle à tous les maux.

Eviter cette dérive impose de réfléchir à quelques questions :



Quel est le rôle de l'école dans la société ? Quelles pédagogies pour une éducation égalitaire et émancipatrice ? Quelle place pour le numérique ? Dans quel but ?

Les nouvelles technologies ne sont pas neutres : quand les enseignant·es pensent pédagogie et apprendre à vivre ensemble pour faire société, d'autres brassent des millions et rêvent de gains colossaux. Car l'éducation est un marché et celui du numérique éducatif est en plein essor.

La marchandisation de l'éducation, échappant à tout débat démocratique, transforme celle-ci en un bien de consommation comme les autres et conduit les politiques scolaires à organiser toujours plus la concurrence.

**Le SNUipp-FSU combat cette vision libérale de l'école et œuvrera à la construction d'un service public du numérique scolaire, ouvert à toutes et tous, où l'acquisition des savoirs permettra aux enfants d'aujourd'hui de devenir des citoyen·nes éclairé·es en prise sur le monde.**



**L**a loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 était censée permettre « *une gestion plus simple et plus souple des ressources humaines* », avec l'objectif de « *fluidifier le dialogue social* ». **La réalité montre surtout une volonté de mettre les organisations syndicales sur la touche, au détriment du fonctionnement du service et des agent.es, réduisant par-là même les droits des personnels.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué.es du personnel ont été écarté.es : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignant.es ont été privé.es du contrôle de l'équité et de la transparence. **Concrètement, aucune information collective relative au mouvement inter et intra-départemental n'est donnée aux personnels comme à leurs représentant.es.** Cette volonté du gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession. **Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats du mouvement et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux collègues de vérifier les informations.**

### Ne laissons pas l'administration imposer l'arbitraire !

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ces mêmes règles s'appliqueront à l'avancement (passage accéléré aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle). Enfin, en janvier 2022, la dernière étape de cette loi de Transformation de la Fonction Publique est l'installation d'une nouvelle instance - le Comité Social d'Administration (CSA) - issue de la fusion des actuels Comités Techniques (où se discute les moyens) et des Comités Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Pourtant, les CHSCT continuent de démontrer toute leur utilité - particulièrement durant la crise sanitaire - tant en termes de prévention des risques professionnels que pour traiter des situations exposant la santé ou la sécurité des agent.es.

Si leur rôle est violemment attaqué, les élu.es du SNUipp-FSU restent déterminé.es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.





FAIRE DU TRAVAIL  
DES AESH UN VRAI MÉTIER.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



## Les AESH toujours en attente d'un statut

Les espoirs placés dans l'installation, en février, d'un comité consultatif national des AESH, censé avancer sur l'amélioration des conditions de travail des accompagnant-es des élèves en situation de handicap auront vite été déçus.

Un guide national à l'attention des AESH a bien été finalisé, la mission d'AESH référent a certes été cadrée, mais les travaux portant sur le temps de travail et les rémunérations ont vite été arrêtés faute d'engagements et d'arbitrages du ministère

visant à améliorer rapidement l'emploi des AESH. Parler des salaires est une chose, s'engager sur le budget nécessaire pour mettre fin à la précarité en est une autre.

Pourtant plus de 100 000 AESH interviennent dans les écoles et les établissements et assurent une mission de service public absolument nécessaire auprès des élèves en situation de handicap. Ils et elles constituent une part non négligeable d'agent-es sous contrat pour lesquels l'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire.

Aujourd'hui leur présence est indispensable au bon fonctionnement de l'École. **Il est plus que jamais nécessaire de gagner un statut et un véritable métier pour les AESH, comme le portent le SNUipp-FSU et la FSU.** L'intersyndicale nationale a rapidement réagi sur le mépris du ministère. En l'absence d'amélioration de la situation des AESH à la rentrée 2020, elle se retrouvera dès septembre pour envisager de façon unitaire les suites à donner à l'action.

**Les AESH méritent un autre traitement !**



## L'école a plus que jamais besoin des RASED !

Le retour à l'école des élèves suite à la crise sanitaire et la rentrée à venir mettent en évidence la nécessité de pouvoir compter sur des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par la crise que traverse l'école.

Des moyens indispensables aussi pour accompagner les familles et les équipes éducatives.

Mais « comment faire face ? », alors que près de 80 postes de RASED sont encore supprimés pour la rentrée prochaine.

C'est la question que posent le SNUipp-FSU et les dix organisations réunies dans le Collectif National Rased dans leur communiqué de presse du 14 mai dernier. Le collectif dénonce « la poursuite du démantèlement du dispositif d'aide aux élèves engagé il y a une dizaine d'années, et demande un investissement significatif de l'État dans ce qui reste un moyen d'aide irremplaçable, au plus près du terrain et des besoins de la communauté éducative. »

Communiqué de presse, lettre ouverte au ministre, demande d'audience, publication d'un « 4 pages », le SNUipp-FSU au sein du collectif n'a eu de cesse tout au long de l'année d'alerter et de mobiliser la profession sur l'importance de ce dispositif que les ministères successifs ont remis en cause. Mais ces interpellations restent pour l'instant lettre morte. **Le collectif national RASED ne désarme pas et envisage pour la rentrée 2020 une journée nationale des RASED, déployée sur tout le territoire.**

Le SNUipp-FSU en appelle à une mobilisation massive pour que les enseignant-es des écoles, les familles et les élèves retrouvent la possibilité réelle de faire appel à ce dispositif d'aide dans le quotidien de la classe et des écoles pour prendre en charge ou prévenir la difficulté scolaire.



## Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé : où en est-on ?

De l'expérimentation en 2019, à leur mise en œuvre quasi généralisée en 2020, la philosophie est la même : « le focus de la compensation est déplacé vers celui de l'organisation ». **L'objectif est clair, l'ADN du PIAL est dans l'organisation des ressources humaines au détriment de la compensation du handicap de chaque élève.** Si le PIAL a pu éclaircir quelques situations de gestion de ressources humaines, le constat dans l'ensemble est largement négatif.

Nous assistons à une quasi-disparition de l'accompagnement individuel, à une réduction du nombre de postes dans certains PIAL, à une interchangeabilité des accompagnant·es sans connaissance des enfants, de leur difficulté et de leur handicap. Pendant la période de confinement et de retour du confinement, certains AESH ont même été utilisés à des tâches administratives et ont été obligés de venir sur site pour faire acte de présence. A aucun moment, l'encadrement n'a aidé les AESH dans leur mission d'accompagnement à distance, par une réflexion, une formation ou des outils à élaborer. Le PIAL ne répond pas à l'objectif premier : l'accompagnement humain, qui doit avant tout travailler à la compensation du handicap de l'enfant, dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

**Pour le SNUipp-FSU, les PIAL ne doivent pas étendre la mission d'accompagnement individuel à une aide pour la classe ou pour l'établissement et ne doivent pas remettre en cause la liberté pédagogique de l'enseignant. Le SNUipp-FSU demande l'abandon des PIAL qui sont en premier lieu une gestion de la pénurie renvoyée au niveau local. Les PIAL ne doivent pas remettre en cause la qualité de l'accompagnement des élèves et la qualité de travail des AESH.**

## Formation continue : après le plan maths, le plan français.

Le guide Plan français s'inscrit dans le prolongement de la note ministérielle du 5 mars « Transformer dès la rentrée 2020 la Formation Continue des professeurs des écoles en français et en mathématiques ». Il est annoncé que ce guide s'appuie sur les résultats des évaluations internationales (PIRLS) et nationales (CP et CE1).

Il propose de « faire évoluer l'enseignement du français » en s'inspirant des solutions expérimentées dans d'autres pays de l'OCDE. Il propose une nouvelle modalité de formation déjà utilisée avec le plan Villani-Torossian : la formation par « constellations ». Des groupes d'enseignant·es travaillent sur un objet de formation et répondent entre pairs et avec d'un·e CPC à la problématique choisie.

La formation continue est basée sur un plan pluriannuel de 6 ans. Chaque enseignant·e doit bénéficier tous les 6 ans d'une formation de 5 jours et animés par un·e CPC référent·e, ainsi qu'un recentrage des 18h d'animation pédagogique sur le français et les mathématiques. Evaluations standardisées, guides et repères seront utilisés dans la construction des progressions.

Ce plan français transforme effectivement la formation continue. Des séquences d'observation dans chacune des

classes pourront être imposées et on peut craindre un risque de contrôle renforcé des pratiques. Les enseignant·es seront invité·es à mettre en œuvre les outils du conseil scientifique, donc à exécuter, et non à concevoir. **La formation continue doit partir des besoins des enseignant·es et non pas être imposée sinon elle risque fortement d'être improductive et inefficace.**



Par ailleurs, ce plan impactera fortement la charge de travail des conseillers pédagogiques, il n'est pas prévu qu'ils-elles soient libérées notamment des tâches administratives qui pèsent lourdement sur leur quotidien.

Dans une lettre ouverte adressée au ministre en avril le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU et l'ANCP-AF demandent que ces plans soient abandonnés, et que la priorité soit donnée à l'accompagnement des équipes d'école pour construire la rentrée et mettre en œuvre une réflexion et un travail basés sur les cycles. <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/reprise-les-formateurs-aupres-des-equipes>

**La formation continue doit avant tout s'adosser aux demandes des enseignant·es, comme le prévoit le dernier schéma directeur de la formation continue.**



UNE FORMATION CONTINUE  
EN DEHORS DES VACANCES.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



LES BÉBÉS ON FONT ÉCOLE

## Nouveau co-sécrétariat au SNUipp-FSU national

Une équipe nationale a été élue pour trois ans à l'occasion du congrès trisannuel du SNUipp-FSU qui s'est tenu en juin 2019 à Perpignan.

Le congrès de Perpignan a élu une équipe nationale, en partie renouvelée comme il est de règle au SNUipp.

Elle est composée d'un secrétariat national de vingt membres et de vingt membres au titre des secteurs d'activité du syndicat. Le congrès a également élu **Guislaine David, Régis Metzger, Arnaud Malaisé**, co-secrétaires généraux.

Guislaine David est la nouvelle porte-parole du SNUipp-FSU depuis juillet 2020.



1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL  
À VOS CÔTÉS

VOUS NOUS  
SUIVEZ ?  
adhérer.snuipp.fr

### Le bureau du SNUipp FSU 91

Sur le terrain : professeurs des écoles, RASED, instituteur, directeurs et directrice, UPE2A, ZIL, TRS,...  
mais aussi à la section : les membres du bureau sont à votre écoute !



Sandrine  
BATTY



Karim  
BENAMER



Emmanuel  
CABIRAN

#### PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Appelez nous au 01.60.77.97.70

Lundi : 13h30 - 17h00

Mardi : 09h30 - 12h30, 13h30-17h00

Mercredi : 09h00 - 12h00

Jeudi : 09h30 - 12h30, 13h30-17h00

Vendredi : 09h30 - 12h30

Pour nos adhérents : utilisez le numéro de téléphone spécial, aux heures d'ouverture de nos bureaux !



Jean-Philippe  
CHARTIER



Jean-Christophe  
DUMAS-PILHOU



Stéphanie  
DUMERCQ



Jean-François  
FUSTEC



Eleonor  
GOMEZ



Christophe  
MOREAU

#### ACCUEIL DANS NOS LOCAUX

Venez nous rencontrer au 5<sup>e</sup> étage de la Maison des syndicats,

12 places des Terrasses à Evry .

Vous avez la possibilité de vous garer sur le parking du centre commercial

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le mercredi, une permanence téléphonique est en place de 09h00 à 12h00.



Sonia  
PEREZ



Marilu  
PERRIOLLAT



Jean-Claude  
TESSIER

### Retrouvez les infos du SNUipp-FSU 91 :

\* sur notre site <http://91.snuipp.fr/>

\* sur notre Facebook @SNUippFSU91



PLUS DE **54 000**  
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS  
SUIVEZ ?  
adherer.snuipp.fr



## BULLETIN D'ADHÉSION 2020-2021

A retourner à : SNUipp-FSU 91— Maison des Syndicats — 12 Place des Terrasses — 91034 EVRY Cedex



NOM : ..... Prénom : ..... Nom marital : .....  
Adresse personnelle : ..... Cp : ..... Ville : .....  
Date de naissance : .. / .. / ..... Téléphone: ..... Portable : ..... E mail : ..... @.....  
Nom de l'établissement d'exercice ou de rattachement : .....  
 Maternelle  Elémentaire  Autre type : ..... CP : 91 ..... Ville : .....  
Poste : PES / Adjoint / ZIL / BD / Spé option ... / Psy / Directeur ..... classes / IMF / CPC / autre .....  
Nomination : TP / TD Si temps partiel, quotité : ..... %  En disponibilité  
Corps : PE / Instit / PEGC / PE Hors Classe / hors Classe exceptionnelle / AVS EVS / Retraité / autre : .....  
Echelon : ..... Montant de la cotisation : ..... € Adhérent l'an dernier :  oui  non

J'autorise le SNUipp-FSU à stocker et utiliser dans le cadre de son activité (gestion des adhérents, travail paritaire, communications, presse) les données personnelles que je lui transmets :  OUI  NON

Nom : ..... Prénom : ..... Date : ..... Signature :

### MODE DE PAIEMENT (cochez la case et entourez le nombre de mensualités)

Par chèque : **1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 chèques** (datés du jour de l'adhésion, date d'encaissement au dos)

Par prélèvement automatique reconductible : **1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 prélèvements.**

Les prélèvements sont effectués en début de mois.

Votre adhésion est automatiquement reconduite pour l'année suivante après réception d'un mail ou d'un courrier de notre part vous demandant confirmation. Nous renvoyer le Mandat SEPA CORE complété accompagné d'un RIB ou RICE.

### CALCUL DU MONTANT DE LA COTISATION (les échelons correspondent aux nouvelles grilles en vigueur au 01/09/17)

	INSTIT		PE		PE HC		PE Classe Ex		<b>AUTRES FONCTIONS : à ajouter à la cotisation</b>
	Cotisation	Coût réel	Cotisation	Coût réel	Cotisation	Coût réel	Cotisation	Coût réel	
Echelon 1			108 €	36 €			220 €	74 €	<b>Spécialisés / CPC / IMF : +5 €</b>
Echelon 2			118 €	40 €	196 €	66 €	233 €	79 €	<b>Directeurs : 2 à 4 classes : +4 €</b>
Echelon 3			123 €	41 €	209 €	71 €	246 €	83 €	5 à 9 cl : +8 €
Echelon 4	117 €	39 €	126 €	42 €	226 €	76 €	263 €	89 €	10 cl et plus : +11 €
Echelon 5	119 €	40 €	130 €	44 €	240 €	81 €	284 €	96 €	<b>Directeurs EREA : +34 €</b>
Echelon 6	122 €	41 €	150 €	51 €	253 €	86 €			<b>Directeurs SEGPA : +13 €</b>
Echelon 7	124 €	42 €	159 €	54 €					<b>AUTRES CAS : montant total de la cotisation</b>
Echelon 8	130 €	44 €	170 €	57 €					<b>AVS / EVS : 23 €</b>
Echelon 9	138 €	46 €	181 €	61 €					<b>Temps partiel : au prorata de la quotité (minimum 78 €)</b>
Echelon 10	146 €	49 €	194 €	65 €					<b>Disponibilité / Congé parental : 78 €</b>
Echelon 11	161 €	54 €	207 €	70 €					<b>Congé de formation : 85% de la cotisation</b>

### REDUCTION D'IMPOTS : 66% du montant de la cotisation

66% du montant de la cotisation syndicale viennent en déduction directe du montant de votre impôt sur le revenu. Exemple : pour une cotisation de 100 euros, vous aurez un crédit d'impôt de 66 euros et votre adhésion ne coûte réellement que 34 euros.

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2020/21 payée avant janvier 2021, sera déductible des impôts sur le revenu de 2020.

### SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU 91 C'EST CONTRIBUER :

- ♦ À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS ;
- ♦ AU DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION ;
- ♦ AU MAINTIEN DE L'UNITÉ DE LA PROFESSION GRÂCE À UN SYNDICAT INDÉPENDANT, UNITAIRE, PLURALISTE ET DÉMOCRATIQUE .